

Schoelcher, le 5 août 2026,

Dates de la présidentielle 2027 : le choix du pire.

Le conseil des ministres du 1er juillet 2026 a fixé les dates de l'élection présidentielle 2027. Le premier tour aura lieu le dimanche 18 avril 2027 et le second tour le dimanche 2 mai 2027.

En raison du décalage horaire, les électeurs de Guadeloupe, Martinique, de Guyane, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Polynésie française voteront les samedi 17 avril et samedi 1er mai, afin que les résultats nationaux ne soient pas connus avant la fermeture des bureaux de vote sur place.

Le choix de la date du 1er mai pour le second tour de l'élection présidentielle pose un véritable problème démocratique et social.

Le 1^{er} mai n'est pas un jour comme les autres ! Ce jour est celui de la Fête du Travail. C'est un jour férié, obligatoirement chômé et rémunéré. Il est profondément ancré dans l'histoire des luttes sociales. C'est une date symbolique pour les syndicats, les associations, les collectifs et toutes celles et ceux qui se mobilisent pour le progrès social et les droits des travailleurs.

Ce choix révèle un manque de respect envers ces personnes.

Choisir cette date, c'est aussi mépriser les mobilisations de 2026 et les combats menés pour faire reculer le gouvernement sur une première tentative de banaliser un jour qui appartient aux travailleurs, aux travailleuses et à leurs luttes. On ne peut pas prétendre défendre la démocratie tout en faisant passer au second plan une journée aussi importante pour le mouvement social.

Ce choix risque également de placer les communes dans une situation particulièrement difficile : les mairies devront mobiliser des personnels pour assurer la tenue des bureaux de vote un jour chômé. Cette organisation exceptionnelle entraînera des contraintes importantes et des surcoûts budgétaires pour les collectivités.

Sur le plan démocratique, le problème est tout aussi sérieux. Il est inenvisageable que les manifestations du 1er mai soient empêchées, limitées ou vidées de leur sens au nom de l'organisation du scrutin. Les cortèges porteront leurs revendications, alors même que la campagne électorale sera officiellement terminée depuis la veille. Que pensera le tribunal de cette situation en cas de recours ?

Enfin, le risque de favoriser l'abstention au second tour est réel. Pour rappel, le niveau d'abstention à la Martinique, au second tour de cette élection, était de 54,55% en 2022 et de 49,74 % en 2017. Au niveau national, il était de 25,44 % en 2017.

Le 1er mai doit rester un jour de mobilisation de solidarité et de revendication, pas une journée électorale qui vient entraver l'expression du mouvement social.

Le président MACRON avait la possibilité d'un autre calendrier, il a choisi le pire et ce choix en dit long sur sa considération pour les électeurs « ultramarins ».